

# PROGRAMME

# SAINT-MARTIN 2021-2027



# FEDER

Fonds européen de développement régional

## Version synthétique du programme

Le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) est l'un des principaux instruments de la politique de cohésion de l'Union européenne.

**Le programme est décliné dans chaque région selon les orientations choisies.**

**Le Programme FEDER 2021-2027 de Saint-Martin a été validé le 22 mars 2023 par la Commission européenne.**

**Il est doté d'une enveloppe de 58 837 100 €.**

**L'autorité de gestion de ce programme est la Préfecture de la région Guadeloupe.** Elle est chargée de la gestion et de la mise en œuvre du programme, de veiller à la régularité des opérations, de la diffusion des informations nécessaires aux autorités de certification et de la transmission au comité de suivi du programme des documents permettant de réaliser un suivi qualitatif de sa mise en œuvre.

Les services instructeurs, auxquels les porteurs de projets peuvent s'adresser, sont :

**La Collectivité de Saint-Martin pour la priorité 1;**

**La Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour les priorités 2, 3 et 4.**

Le programme, dont une synthèse est disponible dans les pages suivantes, peut-être amené à évoluer sur proposition de l'autorité de gestion et suite la validation de la Commission européenne. Ce programme est décliné en détail à travers le Document de Mise en Oeuvre (DOMO) qui lui aussi peut-être amené à évoluer au cours de la programmation.

Le programme complet ainsi que le DOMO peuvent être téléchargés sur le site : <https://europe-a-saint-martin.eu>

**Pour la période 2021-2027, la politique de cohésion poursuit cinq objectifs stratégiques (OS) pour le FEDER, le FSE+ et le Fonds de cohésion. Le programme FEDER Saint-Martin est basé sur quatre de ces objectifs :**

## **1.**

Une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises.



## **2.**

Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en oeuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.



## **3.**

Une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique.



## **4.**

Une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé.





## PRIORITÉ 1

(opérations instruites par la collectivité de Saint-Martin)

**Développer une économie régionale innovante et compétitive par la création d'un environnement propice au développement de la recherche sur la biodiversité caribéenne, la consolidation du tissu entrepreneurial local et le soutien à l'innovation sur le territoire.**



## OBJECTIFS

**RSO1.1** Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

**RSO1.2** Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

**RSO1.3** Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.



## RSO1.1

Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.



1 680 010 €



## Actions éligibles

Développement des infrastructures de recherche, et des infrastructures concourant au développement technologique et à l'innovation.

Développement de projets de recherche.



## Bénéficiaires ciblés

La collectivité territoriale et ses établissements publics.

L'État et ses établissements publics.

Les pôles de compétitivité.

Les clusters et pôles d'innovation.

Les organismes de recherche et de diffusion de connaissance.

Les instituts techniques.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants et doctorants.

Les entreprises.

Les associations.



## RSO1.2

Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.



3 300 000 €



## Actions éligibles

Développement des usages du numérique en entreprise pour renforcer leur compétitivité.

Développement des usages du numérique au sein des établissements scolaires.

Développement des usages du numérique pour l'administration afin de faciliter l'accès aux services publics.

Développement de solutions technologiques et linguistiques basées sur l'intelligence artificielle.



## Bénéficiaires ciblés

La collectivité territoriale et ses établissements publics.

Les services de l'État, les établissements publics et les organismes associés.

La chambre interconsulaire de Saint-Martin.

Les entreprises.

Les structures fédératives (tiers lieux).



### RSO1.3

Renforcer la croissance durable, la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.



12 230 000 €



### Actions éligibles

Accompagnement à la montée en gamme de l'offre hôtelière.

Mise à disposition de foncier d'entreprise (zones d'activité , pépinières).

Promotion de Saint-Martin à visée touristique.

Instruments financiers.

Accompagnement et soutien à l'innovation des entreprises.



### Bénéficiaires ciblés

Les chambres consulaires et groupements d'entreprises.

Les associations et groupements privés visant au développement des entreprises.

Les entreprises.

Collectivités d'Outre Mer et organismes publics œuvrant à l'accompagnement des entreprises et à leur promotion.

**Les bénéficiaires finaux sont exclusivement les entreprises ou les créateurs d'entreprises.**



## PRIORITÉ 2

(opérations instruites par la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)

**Promouvoir un territoire régional vert par une gestion économe et plus efficiente des ressources favorisant l'économie circulaire et les énergies propres, la prévention et la gestion des risques naturels ainsi que la restauration, protection et la valorisation de la biodiversité.**



## OBJECTIFS

**RSO2.1** Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**RSO2.2** Promouvoir les énergies renouvelables.

**RSO2.4** Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

**RSO2.5** Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.

**RSO2.6** Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

**RSO2.7** Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.



## RSO2.1

Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



1 900 000 €



## Actions éligibles

Déploiement des programmes de rénovation énergétique des bâtiments.  
Rénovation de l'éclairage public pour un éclairage public moins énergivore.  
Végétalisation des bâtiments publics.



## Bénéficiaires ciblés

Les établissements et organismes publics (notamment les établissements scolaires).

Les organismes privés.

Les bailleurs sociaux souhaitant rénover leurs bâtiments pour favoriser l'efficacité énergétique.



## RSO2.2

Promouvoir les énergies renouvelables.



300 000 €



### Actions éligibles

Développer des sources d'énergies nouvelles pour chaque bâtiment.

Développement des ressources électriques à destination du public (éolien, solaire, biomasse...).

Microcentrales photovoltaïques.



### Bénéficiaires ciblés

Les entreprises privées.

Les bailleurs sociaux.

Les institutions publiques.



## RSO2.4

Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.



1 295 193 €



## Actions éligibles

Développement d'infrastructures résilientes.

Développement des programmes de sensibilisation, notamment dans les établissements scolaires.



## Bénéficiaires ciblés

L'ensemble des acteurs publics.

Les associations spécialisées dans la prévention des risques.

Les entreprises devant renforcer leur niveau de résilience.

**Les bénéficiaires finaux de ces dispositifs seront les acteurs publics, les entreprises et les particuliers.**



## RSO2.5

Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.



10 150 000 €



## Actions éligibles

Renforcement des infrastructures de production et de stockage d'eau

Rénovation et extension des réseaux d'eau potable.

Rénovation et extension des réseaux d'assainissement, traitement et réutilisation des eaux usées.



## Bénéficiaires ciblés

L'Établissement des Eaux et d'Assainissement de Saint-Martin (EEASM).

Les syndicats ou les SEM sur le territoire.



## RSO2.6

Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.



4 200 000 €



## Actions éligibles

Mise en place d'infrastructures de collectes et de traitement des déchets

Mise en place d'infrastructures et d'équipements de valorisation des déchets.

Les campagnes de sensibilisation et actions expérimentales sur la gestion des déchets.



## Bénéficiaires ciblés

La collectivité territoriale, qui se charge du déploiement des politiques de gestion des déchets sur le territoire.

Les prestataires et délégataires privés agissant pour le traitement des déchets, leur recyclage et leur valorisation sur le territoire.



### **RSO2.7**

**Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.**



**2 650 100 €**



### **Actions éligibles**

Restauration, protection et mise en valeur des espaces naturels.



### **Bénéficiaires ciblés**

Les acteurs publics en charge de la protection des espaces naturels.

Les associations spécialisées dans la restauration des espaces naturels pollués ou endommagés.



### PRIORITÉ 3

(opérations instruites par la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)

## Assurer la montée en gamme et le développement d'infrastructures de transport compétitif



### OBJECTIF

**RSO3.2** Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et la mobilité transfrontalière.



**7 278 252 €**



### Actions éligibles

Schéma et aménagements routiers pour favoriser de nouvelles formes de mobilités.

La création ou la mise à niveau des réseaux transport routier, afin de répondre à l'intensification du trafic, assurer la sécurité des usagers ou améliorer la desserte sur l'île.



### Bénéficiaire ciblé

La collectivité de Saint-Martin.



## PRIORITÉ 4

(opérations instruites par la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)

### Doter le territoire d'infrastructures modernes pour une société inclusive.



## OBJECTIFS

**RSO4.2** Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

**RSO4.3** Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

**RSO4.5** Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.

**RSO4.6** Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.



## RSO4.2

Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.



5 920 010 €



## Actions éligibles

Rénovation agrandissement et construction des infrastructures scolaires et éducatives.

Équipements d'infrastructures périscolaires.

Développement d'infrastructures de formation.



## Bénéficiaires ciblés

Acteurs publics du territoire – État, Collectivité, Rectorat.

Chambres consulaires.

Les bénéficiaires finaux de ces dispositifs seront les populations éloignées des infrastructures d'éducation et de formation, les actifs et personnes en recherche d'emploi, les étudiants et jeunes éloignés de l'emploi, les populations vulnérables.



## RSO4.3

Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.



1 900 000 €



## Actions éligibles

Développement d'infrastructures, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville :

Structures favorisant la responsabilisation et l'autonomie des jeunes citoyens dans une perspective d'éducation populaire type maison des jeunes et de la culture.

Structures favorisant l'accès à des services culturels, éducatifs et sociaux (ex : maison des quartiers).

Au-delà des quartiers politiques de la ville, il est également envisageable de soutenir la création d'infrastructure d'accueil pour les personnes victimes de maltraitance et de violence domestique, de lieux d'activités.



## Bénéficiaires ciblés

Collectivités territoriales et leurs groupements.

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

Etablissements publics de santé.

Associations, fondations, mutualités.

**Les bénéficiaires finaux de ces dispositifs seront les publics vulnérables.**



### RSO4.5

Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.



2 000 000 €



### Actions éligibles

Développement d'infrastructures médico-sociales et d'infrastructures de santé :

pôles médico-sociaux;

maisons de santé pluridisciplinaires pour former des pôles de santé de proximité;

dispositifs mobiles en santé et social;

maison territoriale de l'autonomie pour améliorer l'accès au droit et aux services pour les personnes porteuses de handicaps.



### Bénéficiaires ciblés

Organismes publics en charge des politiques de santé (notamment Collectivité, État, ARS).

Etablissements publics et privés de santé.

Laboratoires privés exerçant à Saint-Martin.



### RSO4.6

Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.



1 500 000 €



### Actions éligibles

Valorisation du patrimoine par la rénovation du bâti.

Diversification des activités sportives disponibles, notamment à visée touristique.



### Bénéficiaires ciblés

L'État et ses opérateurs (notamment le Conservatoire du littoral).

La Collectivité de Saint-Martin et ses opérateurs.

Les autres acteurs publics ou associatifs agissant pour la promotion du patrimoine naturel ou culturel et des pratiques sportives.

